

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2015

Compte rendu

L'an deux mille quinze, le cinq mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel Adjoints au Maire,

M. GRASTEAU Daniel, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NÉLET Olivier, M. BODSON Christian Conseillers Municipaux.

Mme RALUY Sylvie donne pouvoir à M. NÉLET Olivier

Mme THOIREY Isabelle donne pouvoir à M. RAVÉ Jean-Marie

Mme SAHLI Sophie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Mme PAVÉ Mauricette donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Etaient Absents excusés : Mme PAVÉ Mauricette, Mme THOIREY Isabelle, Mme SAHLI Sophie, Mme RALUY Sylvie, Mme LAMBRON Céline.

Etait Absent : néant

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme LAUNAY Marie-Claire est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2015 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Vote des subventions 2015 aux associations (Délibération n°201503DL008)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Attribue, à l'unanimité, les subventions indiquées comme suit :
Par un vote à bulletin secret : 17 votes pour, 1 vote contre.

	Montants votés
ACTION SCOLAIRE	
Collège de Courtanvaux (Foyer Socio-éducatif)	1 100 €
Ecole Elémentaire - Coopérative scolaire (5400 € pour les sorties pédagogiques)	5 500 €
Association du bourg Joli	600 €
Collège de Courtanvaux (Voyage)	1 500 €
TOTAL ACTION SCOLAIRE	8 700 €
ACTION SOCIALE	
Amicale du Personnel des Services Municipaux	2 900 €
Génération Mouvement Bessé (Club des Aînés Ruraux)	450 €
Familles Rurales (Centre Aéré)	12 500 €
Vie Libre	300 €
Visite Des Malades ETS Hospitaliers	600 €
USCB (Téléthon)	200 €
CCAS	7 000 €
Les Restaurants du Cœur	2 000 €
AFSEP (Scléroses en plaques)	50 €
ADMR	180 €
Ligue contre le cancer	50 €
ADAPEI	50 €
SEL 72	100 €
Secours Catholique	350 €
Union Départementale des Associations pour le don du sang bénévole (Sous réserve de 2 collectes minimum sur Bessé sur Braye)	200 €
FNATH	50 €
AIR 72	50 €
TOTAL ACTION SOCIALE	27 030 €
DIVERS	
Amicale des Chasseurs	90 €
Amicale des pêcheurs à la ligne	500 €
GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique)	200 €
Groupement de défense contre les Ennemis de la culture	250 €
UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)	135 €
Défense de l'Hôpital	100 €
TOTAL DIVERS	1 275 €

EDUCATION - APPRENTISSAGE	
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150 €
MFR « CHATEAU DE MANGE »	200 €
MFR (Beaumont les Autels – 28)	50 €
CCI Le Mans	100 €
BTP CFA Le Mans	50 €
CFA INDRE ET LOIR	50 €
LES PEP 45	50 €
TOTAL EDUCATION - APPRENTISSAGE	650 €
SPORTS ET LOISIRS	
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section badminton)	700 €
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section basket)	3 000 €
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section football)	2 700 €
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section judo)	600 €
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section natation)	500 €
ANILLE BRAYE OMNISPORT (section tennis de table)	750 €
ANILLE BRAYE CYCLO	300 €
Collège de Courtanvaux (UNSS)	1 300 €
Bessé Subaqua	1 200 €
Ecurie du Val de Braye	2 500 €
Gymnastique volontaire	800 €
Twirling Bâton	1 000 €
USCB	800 €
USCB (Tickets Sports)	6 800 €
USCB (animations sportives et culturelles) Basket école	1 200 €
USCB (Jeux 14 juillet)	500 €
USCB Echange Sportifs Internationaux	575 €
Val de Braye Auto Cross	500 €
Tennis Club Besséen	1 000 €
TOTAL SPORT ET LOISIRS	26 725 €
TOURISME - CULTURE	
Bonnet Besséen	1 100 €
Festival d'Art Plastiques	2 200 €
Maison pour Tous	4 000 €
Maison pour Tous (Cinéambul)	500 €
Bessé Initiatives	8 000 €
Association pour l'Animation Ferroviaire en Vallée Du Loir	200 €
Comité Echange international et de jumelage	1 245 €
TOTAL TOURISME - CULTURE	17 245 €
TOTAL GENERAL	81 625 €

2. Budget commune : Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget (Délibération n°201503DL009)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Montant budgétisé- dépenses d'investissement 2014 : 1 488 215.00 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 372 053.75€ (< 25% x 1 488 215 €).

Pour information, le conseil municipal a délibéré en date du 21 janvier 2015, concernant des dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget pour un montant de 148 300 €.

M. le Maire propose d'ajouter de nouvelles dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	CHAPITRE
Achat imprimante Kiosque	200 €	21
Achat de détecteurs de fumée pour les logements communaux	700 €	21
Eclairage extérieur parking MSP	7 400 €	23
Procédure de reprise de concessions cimetièrre (abandon)	2 700 €	21
Caution pour le logement du camping	250 €	16
TOTAL	11 250 €	

D'où un montant total des dépenses d'investissement par anticipation de 159 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modification de la régie (Délibération n°201503DL010)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération en date du 16 mars 2011, portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour des événements à caractère culturel et sportif,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 26/02/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ Décide de modifier les articles 5 et 17 de la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif, comme suit :

Article 5 : La régie sera chargée de vendre des billets pour l'association LE MANS JAZZ FESTIVAL, dans le cadre du concert organisé à Bessé sur Braye le 21 mars 2015, Les fonds encaissés ne doivent pas être mélangés avec les fonds de la régie.

Article 17 : Manifestations ou spectacles 2015 :

1° Manifestation à caractère culturel du 21 mars 2015 : Concert « Vincent Peirani/Emile Parisien

a) Dates d'ouverture et de fermeture de la régie : 5 mars au 25 mars 2015

4. Concert EUROPA JAZZ – convention co-réalisation avec l'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL (Délibération n°201503DL011)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de co-réalisation avec l'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL, pour l'organisation d'un concert de « VINCENT PEIRANI/EMILE PARISIEN » qui aura lieu à la Salle de La Pléiade de Bessé sur Braye, le samedi 21 mars 2015, dans le cadre du Régional tour 2015 de l'Europa Jazz Festival du Mans.

Il précise que l'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL fournira la billetterie à la Commune qui pour sa part assurera l'organisation et la vente avant concert et le soir du concert. L'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL assurera la location avant concert et mettra en vente le spectacle auprès de la FNAC, les prix des places sont fixés comme suit :

- Tarif normal : 15 €

- Tarif réduit 1 (comité entreprise sur présentation d'un justificatif) : 12 €

-Tarif réduit 2 (moins de 25 ans, demandeur emploi, lycéen, étudiant sur présentation d'un justificatif) : 10 €

L'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL et la Commune se partageront à égalité les dépenses et les recettes du concert. Un décompte de co-réalisation sera établi conjointement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

- Autorise M. le Maire à signer la convention de co-réalisation avec l'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL.

5. Bibliothèque Médiathèque – acquisition de mobilier et matériel – Demande de subvention DRAC (Délibération n°201503DL012)

M. le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de solliciter une subvention auprès de la DRAC, pour l'acquisition de mobilier et de matériel pour la bibliothèque- médiathèque. Il précise qu'un appel d'offres a été lancé et que les offres des candidats retenus s'élèvent à :

- **LOT 1** : Fourniture et mise en place de rayonnages spécifiques, de bacs, de meubles et d'un chariot 29 232,32€
- **LOT 2** : Fourniture et mise en place de divers mobiliers : tables de lecture, bureaux, rangements, fauteuils et chaises adultes et enfants et divers 10 571,24€
- **Petit matériel** : Téléviseur, poubelles porte-manteaux, etc... 2 161,04€

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention de 30% (minimum) du montant H.T auprès de la DRAC, et à déposer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
LOT 1 : Fourniture et mise en place de rayonnages spécifiques, de bacs, de meubles e d'un chariot	29 232,32 €	Subvention DRAC (30% minimum)	12 589,38 €
LOT 2 : Fourniture et mise en place de divers mobiliers : tables de lecture, bureaux, rangements, fauteuils et chaises adultes et enfants et divers	10 571,24 €	Subvention Conseil Général (20%)	8 392, 92 €
Petit matériel : Téléviseur, poubelles porte-manteaux, etc...	2 161,04 €	Autofinancement	20 982,30 €
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT	41 964,60 €	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES	41 964,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à solliciter une subvention d'un montant de 30% minimum auprès de la DRAC
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6. Bibliothèque Médiathèque – acquisition de mobilier et matériel – Demande de subvention Conseil Général (Délibération n°201503DL013)

M. le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de solliciter une subvention auprès du conseil Général, pour l'acquisition de mobilier et de matériel pour la bibliothèque- médiathèque. Il précise qu'un appel d'offres a été lancé et que les offres des candidats retenus s'élèvent à :

- **LOT 1** : Fourniture et mise en place de rayonnages spécifiques, de bacs, de meubles et d'un chariot 29 232,32 €
- **LOT 2** : Fourniture et mise en place de divers mobiliers : tables de lecture, bureaux, rangements, fauteuils et chaises adultes et enfants et divers 10 571,24 €
- **Petit matériel** : Téléviseur, poubelles porte-manteaux, etc... 2 161,04 €

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention de 20% du montant H.T auprès du Conseil Général, et à déposer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
LOT 1 : Fournitures et mise en place de rayonnages spécifiques, de bacs, de meubles e d'un chariot	29 232,32 €	Subvention DRAC (30% minimum)	12 589,38 €
LOT 2 : Fournitures et mise en place de divers mobiliers: tables de lecture, bureaux, rangements, fauteuils et chaises adultes et enfants et divers	10 571,24 €	Subvention Conseil Général (20%)	8 392,92 €
Petit matériel : Téléviseur, poubelles porte-manteaux, etc...	2 161,04 €	Autofinancement	20 982,30 €
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT	41 964,60 €	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES	41 964,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Maire ou ses Adjoints à solliciter une subvention d'un montant de 20% auprès du CONSEIL GÉNÉRAL
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. Dépenses à imputer au 6232 – Fêtes et cérémonies (Délibération n°201503DL014)

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Mme la Comptable des Finances Publiques,

M. le Maire informe qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

M. le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies », d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les vœux de nouvelle année, les repas d'affaires ;
- Animations diverses et autres frais
- Spectacle et friandises pour les enfants à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès et départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelle ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

PERSONNEL

8. Travail à temps partiel du personnel territorial (renouvellement), demande de travail à temps partiel (90 %) d'un adjoint technique (Délibération n°201503DL015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent du service de la piscine municipale a déposé une demande de travail à temps partiel à 90%.

M. le Maire rappelle que les postes suivants font l'objet d'une demande de renouvellement à temps partiel :

- 2 Adjoint administratifs (90%)
- 1 Adjoint administratif (80%)
- 1 Adjoint technique (75%)
- 1 Agent spécialisé des écoles maternelles (80%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement du travail à temps partiel des emplois ci-dessus, ainsi que la nouvelle demande pour le poste d'adjoint technique à 90%.

9. Annulation de six postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Délibération n°201503DL016)

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à annuler six postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet dans les conditions suivantes :

- * deux postes au 1^{er} avril 2015
- * un poste au 23 octobre 2015 ou au 1^{er} novembre 2015
- * trois postes au 1^{er} décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à annuler ces postes

10. Création de six postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe (Délibération n°201503DL017)

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à créer six postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet dans les conditions suivantes :

- * deux postes au 1^{er} avril 2015
- * un poste au 23 octobre 2015 ou au 1^{er} novembre 2015
- * trois postes au 1^{er} décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à créer ces postes

URBANISME

NEANT

QUESTIONS DIVERSES

11. Motion pour le maintien du bon fonctionnement du Collège de Courtanvaux (Délibération n°201503DL018)

M. le Maire présente aux membres présents la motion signée par les Enseignants et les membres du Conseil d'Administration du Collège de COURTANVAUX suivante :

Après avoir pris connaissance de la DHG (Dotation Horaire Globale), nous, les enseignants, les parents d'élèves, le personnel, le représentant de la collectivité territoriale, les représentants de la municipalité, les personnels de services et les élèves du collège Courtanvaux de Bessé sur Braye, nous inquiétons des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans notre établissement. Cette DHG nous semble remettre en question le principe fondamental d'égalité des chances réaffirmé par Mme la Ministre lors de son discours du 22 novembre 2014 ainsi que lors de la présentation de ses vœux 2015. Elle ne nous permet ni d'atteindre les objectifs fixés dans le projet

d'établissement (élaboré puis voté en Conseil d'Administration le 20 novembre 2013), ni de mettre en œuvre le Projet Académique 2013/2017 dont les quatre grandes ambitions sont la Réussite, l'Insertion, la Solidarité et la Coopération.

En effet, la dotation horaire ne nous permet pas :

- de pérenniser l'allemand en LV2 ce qui garantirait à nos élèves une équité de choix,
- de maintenir 2 niveaux distincts en latin pour les 4^è/3^è,
- de garantir la pérennité de l'option Jeunes sapeurs-pompiers avec l'ensemble de ses composantes, alors qu'il y a une demande de la part des élèves et des familles, qu'elle est un lien important entre le collège et la commune, qu'elle sensibilise directement aux valeurs de la solidarité (ambition du Projet Académique) et de la citoyenneté et qu'une campagne de recrutement a lieu l'année passée sur un plan aussi bien départemental que national (annonce du plan national par M. François Hollande à Chambéry le 12 octobre 2013 avec pour objectif le recrutement de 200 000 sapeurs-pompiers d'ici 2017),
- d'avoir des groupes sciences qui permettent aux élèves de manipuler souvent (compétence 3 du socle commun) pour les classes de 4^è,
- de mettre en œuvre le PIODMED efficacement afin d'orienter les élèves dans un projet personnel réfléchi, réaliste et ambitieux.

Le seuil atteint par la DHG nous oblige à renoncer à des options (Allemand, Latin, ODP) et à des dispositifs spécifiques d'accompagnement des élèves les plus en difficulté. De même, il nous empêche de réaliser certains projets.

A cette DHG qui nous semble insuffisante s'ajoute la suppression des heures d'accompagnement éducatif pour prendre en charge les élèves en extrême difficulté (dyslexiques par exemple).

C'est pourquoi nous demandons une réévaluation de notre dotation horaire car, si aujourd'hui, le chef d'établissement soumet au vote une répartition des heures entre les différentes disciplines, il ne peut faire remonter qu'une proposition respectant une dotation insuffisante attribuée par le rectorat. Or, nous refusons de nous laisser enfermer dans cette seule logique. Pour nous, cette dotation ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves et aux attentes de leurs familles. En 2011-2012 la dotation s'élevait à 260 heures et en 2015-2016 elle serait de 244.5 heures (+3.75 IMP) alors que les effectifs sont en hausse. Cette diminution porte atteinte à la qualité du service public et est contraire à l'intérêt des élèves. En conséquence, nous refusons la gestion de la pénurie en heures poste : nous rejetons la répartition proposée par le chef d'établissement qui ne peut répartir ce qu'il n'a pas.

A la suite d'une discussion-échange, la majorité des membres du Conseil municipal présente approuve la présente motion à l'unanimité.

**Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services à partir de 4 000 € HT
(De décembre 2014 à février 2015)**

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
12/02/2015	Feu d'artifice (procédure adaptée)	Lettres	- Pyro concept (37) - Plein Ciel (53)	Pyro Concept	6 720.00€
17/02/2015	Livres pour la bibliothèque-médiathèque (procédure adaptée)	Lettres	Lot 1 : livres enfants - Récréativres (72) Lot 2 : livres pour adultes - Doucet (72) - Thuard (72) Lot 3 : Bandes dessinées - Bulle (72)	Récréativres Thuard Bulle	1 500€ 7 600€ 7 850€
23/02/2015	Fourniture de gaz naturel et services associés (appel d'offres ouvert)	Plateforme CG72 BOAMP JOUE	- EDF - GAZPROM - GDF - GAZ DE BORDEAUX - ENIGAS	EDF	120 426.97€ par an

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
27/02/2015	Entretien des avaloirs et gestion du réseau des eaux pluviales (procédure adaptée)	Plateforme CG72 Lettres	- SAUR (49) - Lyonnaise des Eaux (41) - Sanitra Fourier (44)	Sanitra Fourier	4281.60€ par an

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201503DL008	Vote des subventions 2015 aux associations
201503DL009	Budget commune : Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget
201503DL010	Organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel – modification de la régie
201503DL011	Concert EUROPA JAZZ – Convention co-réalisation avec l'Association LE MANS JAZZ FESTIVAL
201503DL012	Bibliothèque Médiathèque – acquisition de mobilier et matériel – Demande de subvention DRAC
201503DL013	Bibliothèque Médiathèque – acquisition de mobilier et matériel – Demande de subvention Conseil Général
201503DL014	Dépense à imputer au 6232 – Fêtes et cérémonies
201503DL015	Travail à temps partiel du personnel territorial (renouvellement), demande de travail à temps partiel (90 %) d'un adjoint technique
201503DL016	Annulation de six postes d'adjoint techniques de 2 ^{ème} classe
201503DL017	Création de six postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe
201503DL018	Motion pour le maintien du bon fonctionnement du Collège de Courtanvaux

TABLEAU DES DECISIONS

20/01/2015	201501DC004	Contrat de mise à disposition d'une bouteille de gaz médical pour la piscine – AIR LIQUIDE
04/02/2015	201502DC005	DIA (01) - 1 Le Clos Mahieu
05/02/2015	201502DC006	DIA (02) - 5 rue Paul Prévault
12/02/2015	201502DC007	DIA (03) - 37 rue Gambetta - Bâtiment industriel
12/02/2015	201502DC008	Contrat de fourniture du feu d'artifice du 14/07/2015
18/02/2015	201502DC009	Convention de prestation : qualité des eaux chaudes sanitaires - INOVALYS
26/02/2015	201502DC010	DIA (04) - rue Elie Savatier
27/02/2015	201502DC011	Convention entretien des avaloirs et gestion du réseau des eaux pluviales - SANITRA FOURRIER

Séance levée à 21 heures 45

Secrétaire de séance,
Mme LAUNAY Marie-Claire



Le Maire,
M. Jacques LACOCHE



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Maire-Adjoint	
LAUNAY	Marie-Claire	Maire-Adjointe	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
NELET	Annie	Maire-Adjointe	
LEROY	Michel	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
BODSON	Christian	Conseiller	